

**L'hon. M. Dinsdale:** C'est exact; ils sont trop novices.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Et ils ne resteront pas assez longtemps ici pour en apprendre beaucoup, non plus.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. M. Dinsdale:** Ce sont des néophytes.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Par exemple, l'opposition pouvait déjà, en refusant d'adopter les subsides pour le budget principal des dépenses ou les crédits provisoires, tenir le gouvernement en échec trois, quatre ou cinq fois par année et obtenir d'autres engagements et solutions du gouvernement au sujet de questions importantes. Le gouvernement reçoit maintenant des crédits provisoires pour trois mois à une certaine date en mars aussi automatiquement que la venue du printemps. Le budget principal des dépenses pour une année complète est voté un certain jour de juin aussi automatiquement que l'arrivée de l'été. Nous avons le droit de voter contre le budget principal des dépenses, mais qui le fera puisqu'il comprend des crédits pour l'agriculture, le travail, les pensions et que sais-je encore? Le gouvernement ignore quels sont les efforts qu'ont dû faire les gouvernements par le passé pour obtenir ces crédits. Nous avons simplifié le Règlement; nous avons facilité la tâche du gouvernement. J'ai mentionné Mackenzie King, il y a un moment. Je m'en souviens très bien. S'il revenait...

**Une voix:** Il est revenu.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** ...il ne reconnaîtrait pas le Règlement de notre Chambre. Les débats doivent être limités, et nous en avons accepté le principe. Le temps de parole était de 40 minutes; il est maintenant parfois de 30 minutes, 20 minutes, 10 minutes, 5 minutes, et nous avons même un article qui prévoit un maximum de 3 minutes. Nous avons toutes sortes de limitations. Le point capital, c'est que nous devons limiter les débats, mais nous devons y parvenir par voie d'entente; nous devons tous en partager la décision.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mon droit de parole à la Chambre des communes ne me vient pas du gouvernement, ni du premier ministre, mais des gens de Winnipeg-Nord-Centre qui m'ont envoyé ici.

**Des voix:** Bravo!

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

**M. Burton:** Vous feriez mieux de vous en souvenir, les gars.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le droit de parole du premier ministre à la Chambre, sa liberté de parole, lui vient non pas de l'opposition ou du gouvernement, mais des gens de Mont-Royal qui l'ont délégué ici.

**Des voix:** Du Canada.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Non, le premier ministre n'a pas été élu par le Canada.

**Une voix:** Oui, il l'a été.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Les gens de Mont-Royal l'ont envoyé ici. Je vous le dis avec toute l'insistance dont je suis capable, monsieur l'Orateur, nous sommes venus ici comme des égaux, chacun d'entre nous, avec le droit de prendre la parole au nom de nos électeurs au Parlement du Canada. On peut me dire que si nous exerçons tous ce droit et qu'il n'y ait pas de limites aux débats, on n'aurait le temps de rien faire. Je répondrai que c'est pourquoi nous nous réunissons et adoptons, d'un commun accord et avec bon sens, une position juste pour tout le monde. Nous nous entendons sur les limites que nous nous imposerons à nous-mêmes. Mais ce sont là des limites imposées d'un commun accord entre nous tous. Aucune majorité, comme telle, à la Chambre des communes, n'a le droit d'enlever aux députés la liberté de parole à laquelle ils ne veulent pas renoncer. C'est ce que le gouvernement essaie de faire en attribuant une période de temps au moyen d'un vote majoritaire.

• (4.20 p.m.)

Il n'y a rien à redire à la décision du Parlement tout entier de limiter les discours, pourvu que nous le fassions avec le consentement de tous, non pas, peut-être, avec le consentement unanime, avec celui de tous les députés sans exception, mais certainement avec le consentement général de la Chambre. C'est ce que nous avons fait au cours des années. Toute modification apportée au temps de parole accordé aux députés a tenu compte des traditions procédurales de la Chambre que cette proposition est en train de violer aujourd'hui, malgré l'excellente déclaration du député de Grenville-Carleton. J'affirme que la question globale du droit de parole de chaque député est un droit essentiel qui leur est accordé non pas par le gouvernement, non pas par le leader du gouvernement à la Chambre, quelle que soit la puissance de sa dictature, non pas par une majorité du côté du gouvernement mais par les gens qui nous ont envoyés ici. C'est pourquoi nous sommes